

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 03160 Numéro SIREN : 424 858 934 Nom ou dénomination : 3 S ORTHO

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2021 sous le numéro de dépôt B2021/028674

Désignation de l'entreprise SA 3S ORTHODurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 24 avenue Joannès Masset 69009 LYONDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 4 2 4 8 5 8 9 3 4 0 0 0 4 7Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2020

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement *		AC	
	Frais de développement *		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	444 689	AG	216 850
	Fonds commercial (1)	48 112	AI	30 489
	Autres immobilisations incorporelles	4 711	AK	4 711
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains		AO	
	Constructions		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	605 040	AS	165 080
	Autres immobilisations corporelles	104 070	AU	52 043
	Immobilisations en cours		AW	
	Avances et acomptes		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CT	
	Autres participations		CV	
	Créances rattachées à des participations		BC	
	Autres titres immobilisés		BE	
	Prêts		BG	
	Autres immobilisations financières*	12 225	BI	12 225
TOTAL (II)		1 218 849	BK	481 400
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *			
	Matières premières, approvisionnements	11 575	BM	11 575
	En cours de production de biens		BO	
	En cours de production de services		BQ	
	Produits intermédiaires et finis		BS	
	Marchandises	851 917	BU	851 917
	Avances et acomptes versés sur commandes		BW	
	CRÉANCES			
	Clients et comptes rattachés (3)*	308 325	BY	292 892
	Autres créances (3)	77 631	CA	77 631
Comptes de régularisation	DIVERS			
	Capital souscrit et appelé, non versé		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CE	
	Disponibilités	258 466	CG	258 466
	Charges constatées d'avance (3)*	760	CI	760
	TOTAL (III)	1 508 676	CK	1 493 242
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif* (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	2 727 526	1A	1 974 643
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(3) Part à plus d'un an	CR
(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				292 076
Clause de réserve de propriété :*				
Immobilisations :				
Stocks :				
Créances :				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SA 3S ORTHO		Néant ☐ *	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)				DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)				DC	
	Réserve légale (3)				DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)				DG	500 929
	Report à nouveau				DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	208 919
	Subventions d'investissement				DJ	
	Provisions réglementées *				DK	
	TOTAL (I)				DL	753 848
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM
Avances conditionnées				DN		
TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	
	Provisions pour charges				DQ	
	TOTAL (III)				DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS	
	Autres emprunts obligataires				DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	353 103
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	277 535
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	551 292
	Dettes fiscales et sociales				DY	38 863
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	
	Autres dettes				EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	
TOTAL (IV)				EC	1 220 794	
Ecart de conversion passif* (V)				ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	1 974 643	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
				Ecart de réévaluation libre	1D	
				Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 220 794
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	777	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA 3S ORTHO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 974 643 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 208 919 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production n'inclut pas le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

1 à 5 ans

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans

* Matériel de bureau : 3 à 5 ans

* Matériel informatique : 3 à 5 ans

* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Réciprocité avec les entreprises ayant des dirigeants communs à la société 3S ORTHO :

* SARL MAJ CONSULTING (gérant : Hubert GONNON)

Les honoraires facturés par la société MAJ CONSULTING et pris en charge sur l'exercice s'élèvent à 112000 euros HT.

Le montant restant dû à la SARL MAJ CONSULTING au 31 décembre 2020 s'élève à 49200 Euros TTC.

* SARL BD CONSEIL (gérant : Pierre BEAUDUN)

Les commissions facturées par la société BD CONSEIL et prises en charge sur l'exercice s'élèvent à 112000 euros HT.

Le montant restant dû à la SARL BD CONSEIL au 31 décembre 2020 s'élève à 43255 euros TTC.

* SARL PIDE (gérant : Rémi PIDOUX)

Les commissions facturées par la société PIDE et prises en charge sur l'exercice s'élèvent à 112000 euros HT.

Le montant restant dû à la SARL PIDE au 31 décembre 2020 s'élève à 49200 euros TTC.

* SCI GONOUX (gérants : Hubert GONNON et Rémi PIDOUX)

Les loyers facturés par la SCI GONOUX et pris en charge sur l'exercice s'élèvent à 41 496 euros HT, auxquels s'ajoutent les charges locatives pour un montant de 5 880 euros HT.

* SCI BGP (gérants : Hubert GONNON, Pierre BEAUDUN et Rémi PIDOUX)

Les loyers facturés par la SCI BGP et pris en charge sur l'exercice s'élèvent à 24 636 euros HT, auxquels s'ajoutent les charges locatives pour un montant de 4 620 euros HT.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	48 112			48 112
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	281 810	167 591		449 401
Immobilisations incorporelles	329 922	167 591		497 514
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	568 513	140 903	104 376	605 040
- Installations générales, agencements aménagements divers	83 977			83 977
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 094			20 094
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	672 584	140 903	104 376	709 111
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	12 225			12 225
Immobilisations financières	12 225			12 225
ACTIF IMMOBILISE	1 014 731	308 494	104 376	1 218 850

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Les éléments acquis du fonds de commerce représentent 48.112 euros.

En application du règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 de l'ANC. Les fonds de commerce doivent être comptablement dépréciés lorsque la valeur des actifs est inférieure à la valeur comptable. Par mesure de simplification, les petites entreprises au sens comptable peuvent amortir sur 10 ans leurs fonds de commerce. (PCG art 214-3 modifié).

Il est comptabilisé à son coût historique et n'a pas de durée limitée d'utilisation.

En application de l'art 214-16 : « Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, une entreprise doit au minimum considérer les indices suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt ou de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions. »

La méthode de test de valeur WACC, préconisée par l'ANC, n'est pas raisonnablement applicable pour l'entreprise. Les taux de rentabilité, d'actualisation, de coûts du capital incluant le Béta, et autres prime de risque des investisseurs, ne sont pas significatifs et signifiants pour une entreprise de cette taille.

D'autre part la solution de simplification d'amortissement sur 10 ans, ne donnerait pas une image fidèle du patrimoine. En effet le fonds de commerce ne perd pas 10 % de sa valeur chaque année.

En considérant les indices extérieurs (Comparatif et usages de la profession) le dirigeant estime que la valeur du fonds de commerce à l'actif du bilan est au moins égale à sa valeur vénale. De sorte qu'il a été décidé de ne pas déprécier et de ne pas amortir le fonds de commerce.

Fonds commercial

	31/12/2020
Éléments achetés	48 112
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	48 112

Dépréciation du fonds commercial : 17 622 euros

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	173 360	54 479		227 840
Immobilisations incorporelles	173 360	54 479		227 840
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	460 426	74 124	94 590	439 960
- Installations générales, agencements aménagements divers	24 633	8 301		32 934
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 905	2 189		19 094
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	501 963	84 614	94 590	491 988
ACTIF IMMOBILISE	675 323	139 093	94 590	719 827

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 398 943 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	12 225		12 225
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	308 326	16 250	292 076
Autres	77 632	77 632	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	760	760	
Total	398 943	94 642	304 301
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	17 622			17 622
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	5 434	10 000		15 434
Total	23 056	10 000		33 056
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		10 000		
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Notes sur le bilan

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 220 794 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	777	777		
- à plus de 1 an à l'origine	352 326	352 326		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	551 293	551 293		
Dettes fiscales et sociales	38 863	38 863		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	277 535	277 535		
Produits constatés d'avance				
Total	1 220 794	1 220 794		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	300 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	67 978			
(**) Dont envers les associés	277 535			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 528 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	28 166
Associés - intérêts courus	925
Dettes provis. pr congés à payer	9 527
Charges sociales s/congés à payer	3 190
Charges sociales - charges à payer	2 673
Taxe d apprentissage CAP	730
Formation continue CAP	762
Taxe professionnelle CAP	260
Total	46 234

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	760		
Total	760		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	1 661 512		1 661 512
Produits des activités annexes	55 219		55 219
TOTAL	1 716 731		1 716 731

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3 329 €HT

35 ORTHO

Société Anonyme au capital de 40 000,00 €
Siège social : 24 avenue Joannès Masset Les Passerelles
69009 LYON
424 858 934 RCS LYON

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE et ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN
DATE DU 30 JUIN 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 208 919.34 €, de la manière suivante :

- Un résultat de..... 208 919.34 €
- Une somme de..... 208 900.00 €

à la distribution de dividende, soit par action, un montant de 83.56 €,

- et le solde, soit 19.34 €

au compte "Autres réserves".

Il est précisé que ce dividende est intégralement éligible à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2021, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques
31/12/2019	102 300,00 €	40,92 €	102 300,00 €
31/12/2018	Néant	Néant	Néant
31/12/2017	195 000,00 €	78,00 €	195 000,00 €

Copie certifiée conforme
Le Président

